

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 mai 2019 à 20 heures 00 minutes  
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

## Présents :

Mme Aoustin Florence, Mme Beratto Eve, M. Bernardeau Vincent, M. Berthaud Jimmy, M. Bourdeau Stéphane, M. Castro Roberto, Mme Forgeard Sylvie, M. Fradin Jean-Claude, Mme Gauffichon Annie, M. Marchesseau Roger, M. Marquis Dominique, M. Maury Geneviève, M. Meyer Pascal, M. Proust Adrien, M. Quentin Arnaud, Mme Rivet Louissette, M. Riviere Jacky, M. Rousseau Frédéric, M. Rousseau Jean-Jacques, M. Rousseau Thierry, M. Salanon Jean-François, Mme Teillet Karine, M. Vedie Michel

## Procuration(s) :

M. PLOQUIN Denis donne pouvoir à M. FRADIN Jean-Claude

## Absent(s) :

M. BUREAU Thierry, M. FONTANEAU Mathieu, M. FORGET Patrick, M. LAJOUAIS Mario, M. PAPIN Frédéric, M. ROBIER Dominique

## Excusé(s) :

M. HERBRETEAU François, M. PLOQUIN Denis, Mme PRIGENT Magali, M. VENEAU Antoine

Secrétaire de séance : M. SALANON Jean-François

Président de séance : M. FRADIN Jean-Claude

Numéro interne de l'acte : 2019-23

**Objet : Travaux bâtiments communaux : mairie - Rectification du plan de financement : annulation de demande de subvention au Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, lors de la réunion du 19 mars 2019 de demander une subvention à la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT I et II et au département au titre du Contrat d'Accompagnement de proximité CAP 79 pour les travaux prévus à la mairie. Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibéré de nouveau pour annuler la subvention demandée au Conseil Départemental, le montant des subventions demandées dépassant le plafond autorisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide,

- d'annuler la subvention demandée au Conseil Départemental au titre du Contrat d'Accompagnement de proximité CAP 79,
- de maintenir la demande de subvention à la Communauté D'Agglomération du Niortais au titre du PACT I et II,
- d'adopter le nouveau plan de financement ci-dessous :

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	EN EUROS	RECETTES	EN EUROS
Détail des principaux postes		Financements publics	
		Communauté d'Agglomération du Niortais:	
Réfection toiture et charpente mairie + isolation thermique	20 704.00 €	Pact I et II : 50 %	10 352.00 €
Réalisation travaux 2 (aménagement d'un bureau pour le Maire et les Adjoints, dans un ancien logement) 1 (Réfectoire et vestiaire pour les agents communaux)	26 237.67 €	Pact I et II : 50 %	13 118.83 €

<b>Travaux dans la marie - Remplacement huisseries (porte intérieure et extérieure). Fourniture et pose de volets roulants électriques extérieurs sur ouvertures.</b>	5 061.00 €	Pact I et II : 50 %	2 530.50 €
		Total subventions PACT I et II	26 001.33 €
		Commune : Autofinancement	26 001.34 €
<b>TOTAL H.T.</b>	52 002.67 €	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>26 001.33 €</b>
<b>TVA 20 %</b>	10 400.54 €		
<b>TOTAL T.T.C.</b>	62 403.21 €		

- à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2019-24**

**Objet : Aménagement Route Départementale 53 au droit de l'école communale - Rectification du plan de financement.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de la réunion du 19 mars 2019 de demander une subvention à la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT I ET II et au département au titre du soutien à l'investissement sur Route Départementale pour les travaux d'aménagement, prévus route départementale 53 au droit de l'école communale.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal a revoir le plan de financement de ce projet, le montant des subventions demandées dépassant le plafond autorisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- de maintenir ses deux demandes de subvention ;
  - . au Conseil Départemental au titre du "soutien à l'investissement sur Route Départementale"
  - . à la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT I et II

- d'adopter le nouveau plan de financement ci-dessous,

<b>DEPENSES</b>	<b>EN EUROS</b>	<b>RECETTES</b>	<b>EN EUROS</b>
<b>Détail des principaux postes</b>		<b>Financements publics</b>	
Aménagement sécuritaire au droit de l'école communale sur RD 53 hors du secteur	15 540.00 €	<b>Département</b> Soutien à l'investissement : 30 % sur 15 540 €	4 662.00 €
		<b>Communauté d'Agglomération du Niortais</b> Pact I et II : 50 % sur 10 878 €	5 439.00 €
		<b>Autofinancement</b> Commune	5 439.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>15 540.00 €</b>		
<b>TVA 20 %</b>	<b>3 108.00 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>18 648.00 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>15 540.000 €</b>

- de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Devis informatique pour mise à jour Windows**

Le Conseil Municipal décide de remettre ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 23 mai 2019  
Le Maire,  
Jean-Claude FRADIN